

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur... 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 19 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR.

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

On lit dans la Situation :

Les fortifications et les postes avancés dont la Prusse menace le Danemark ne lui font pas négliger les préparatifs militaires sur les autres points de ses frontières. C'est ainsi que les fortifications de Cologne et de Sarrelouis vont être considérablement augmentées et que les forts du Rhin, comme on peut le voir par les renseignements rapportés dans les journaux prussiens eux-mêmes, ont récemment entassé de nouveaux approvisionnements de fusils à aiguille.

D'après la Gazette de Cologne, le cabinet de Paris aurait envoyé à celui de Florence une dépêche relative aux affaires de Rome et à la convention du 15 septembre. On recommanderait au gouvernement italien de prendre ses mesures pour prévenir toute tentative garibaldienne sur le territoire pontifical.

La Gazette de Vienne du 15 juillet publie la note suivante :

« Le gouvernement prussien a démenti officiellement l'existence d'une prétendue dépêche du baron de Werther, publiée pour la première fois par un journal français. Après une telle déclaration, une plus longue polémique sur cet objet serait d'autant plus inopportune que la dépêche dont il s'agit n'a provoqué de la part du gouvernement autrichien aucune demande d'explication. »

La même feuille dément le bruit qui a couru

à Vienne d'une maladie mentale de l'archiduchesse Sophie.

On lit dans le Globe de Londres :

Un différend sérieux paraît être sur le point d'éclater entre le Mexique et les Etats-Unis. Le général Santa-Anna, qui vient d'être fusillé, avait été saisi à main armée par les juaristes à bord d'un navire américain et tandis qu'il était sous la protection du pavillon des Etats-Unis. Ce qui ajoute encore à la gravité des circonstances, c'est que le général n'était point du tout à l'état de passager volontaire à bord de ce navire. Le commandeur Rowe l'avait pris de force à son bord, et de cette manière, il lui avait été impossible de pourvoir à sa sécurité, comme il l'aurait peut-être fait sans cela.

Il résulte de là que le cabinet de Washington est obligé de venger cette arrestation à un double point de vue : 1^o en raison de la violation flagrante du pavillon américain, et 2^o en raison de ce que la manière d'agir de l'un de ses officiers l'avait rendu responsable de la vie du général qui vient d'être massacré. Les Américains ne sont pas d'humeur à subir cette insulte. Le *New York Herald* dit : « Il est temps que nous sachions si notre pavillon a cessé d'être une sauvegarde efficace dans les eaux du Mexique, et puisqu'il faut toujours finir par en arriver à une collision avec les fiers libéraux de ce pays, le plus tôt sera le meilleur. »

Le *Courrier des Etats-Unis* reproduit la dépêche suivante :

« Nouvelle-Orléans, 28 juin. — Le *News*, de Galveston, du 24 juin, annonce que la

presse mexicaine est unanimement et énergiquement en faveur de l'exécution de Maximilien. On assure qu'Escobedo a menacé le président Juarez de le déposer s'il ne signait pas l'ordre d'exécution de Maximilien. Le 15 mai sera dorénavant observé comme jour de fête nationale en l'honneur de la victoire (!) remportée par les libéraux sur Maximilien. Les chefs libéraux semblent disposés à se quereller les uns les autres et à s'accuser réciproquement de trahison.

On mande du Mexique que Juarez a privé tous ceux qui ont servi dans l'armée impériale de leurs droits de citoyens jusqu'à leur réhabilitation par le gouvernement général. Les colonels de cette armée sont condamnés à six ans de prison, et les capitaines à deux ans ; les généraux et les principaux fonctionnaires civils seront jugés comme coupables de trahison. Tous les simples soldats étrangers sont bannis.

On lit dans le Courrier français :

M. Dano, notre représentant à Mexico, n'est ni retenu comme otage, ni prisonnier de guerre. Il est embarqué depuis trois jours et en route pour la France.

Le *Figaro* disait à ce sujet que notre représentant, ayant épousé une Mexicaine millionnaire, ne pouvait quitter le Mexique qu'à condition de ne rien emporter de la dot de sa femme, conformément aux lois du pays.

Il ajoutait qu'ayant envoyé en Europe 1 million 200,000 piastres, M. Dano était gardé jusqu'à ce qu'il eût fait revenir la somme.

Il y a deux erreurs dans ce fait :

pour se faire donner, sans doute, le seul qui fût précieux ; puis enfin le défi enfantin de Benjamin, présentant sa petite épée à Théobald, et répétant ces paroles de Stella :

« Si j'étais homme, je me battrais en duel avec Théobald ! »

— Cependant, se dit le colonel, tout en prenant dans sa poche le fatal billet, quand j'ai voulu rendre cette lettre à Coraly, elle l'a repoussée en se moquant du jargon financier de Théobald.

Je suis un vieux fou, je devrais remettre ce maudit papier à ma femme, sans faire cette injurieuse expérience... Il n'y a pas de feu dans la cheminée... C'est tout simple, nous ne sommes qu'en septembre... Il y a vingt-six ans de différence entre ma femme et moi...

Eh bien ! après tout, je suis assez bel homme, il me semble...

Ma pauvre Coraly, si elle se doutait que j'ai eu un soupçon, elle ne me pardonnerait pas.

Tout en faisant ce monologue intérieur, il cherchait une allumette chimique, et allumait une lampe.

— Allons, vieil imbécille, se dit-il, lis ta lettre, tu en auras le cœur net... Ensuite, tu embrasseras ta femme, pour lui demander pardon.

1^o M. Dano a épousé la fille d'un riche espagnol résidant au Mexique et non naturalisé mexicain ;

2^o La loi qui interdit d'exporter le numéraire national n'existe pas au Mexique, mais en Russie.

L'important, c'est que notre représentant est libre et en route pour revenir.

Sans doute, on ne savait pas la nouvelle hier au Corps-Législatif, puisqu'on n'a rien répondu à la question de M. Jules Favre sur ce sujet.

Pour les articles non signés : P. GODET.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Présidence de M. Berthelin.

Audience du 15 juillet.

ATTENTAT CONTRE L'EMPEREUR DE RUSSIE.

Après une instruction minutieuse et active, qui a porté principalement sur la question de savoir si l'auteur de l'attentat du 6 juin était seul ou avait des complices, Antoine Berezowski comparait devant le jury de la Seine.

M. le procureur général de Marnas occupe le siège du ministère public.

On sait que M^e Emmanuel Arago est chargé de la défense.

Après le serment des jurés, qui paraît émouvoir un moment l'accusé, dont le visage pâlit un peu, M. le président ordonne la lecture de l'acte d'accusation.

Cette formalité est remplie par M. le greffier Commerson.

Après cette lecture, que Berezowski n'a pas écoutée sans émotion, M. le président fait distribuer aux jurés un plan des abords de la

Il poussa le verrou et approcha le papier de la lampe, en le tenant au-dessus du verre.

La feuille resta blanche ; mais, au bout de quelques secondes, quelque chose de bleu apparut, et il vit vaguement se dessiner quelques lettres.

— Grand Dieu ! s'écria-t-il.

Peu à peu, les lettres s'étendirent à la file ; à mesure que le papier se réchauffait, les caractères devenaient plus distincts. En moins d'une minute, il y eut sous les lignes noires, espacées à dessein, une double rangée de lignes d'azur, et le colonel, tout frémissant, lut ceci :

(Nous indiquons en caractères italiques les lignes écrites à l'encre sympathique).

Madame,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander, de la *Il faut que je vous voie, que je vous parle*, part d'une de vos amies, quel serait le placement avant de m'éloigner ; il faut que j'emporte le plus avantageux pour quelques fonds, qu'elle a dans mon souvenir quelques mots de re-en caisse, dans les chemins de fer. Les Lombards gret, de sympathie, d'amour ! Vous ne sont en ébullition, les Autrichiens manquent de stam'avez pas repoussé, quand je vous ai bilité, les Saragosse se maintiennent ; mais les lignes

PROBLEME.

37

LES MAGICIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

Mme Melusine, voyant que le colonel s'apercevait enfin du trouble de sa femme, fut satisfaite d'elle-même et continua.

— L'adroit séducteur, entre chaque ligne de sa lettre insignifiante, écrit, avec l'encre sympathique, d'autres lignes passionnées. Bien entendu, elles sont invisibles ; mais elles apparaissent tout-à-coup, dès que la jeune fille ou la femme imprudente ou coupable approche le papier du feu ; puis elles disparaissent quand le papier se refroidit.

— C'est très-ingénieux, dit le colonel en cherchant à secouer, comme une mauvaise pensée, le soupçon qui lui était entré dans l'esprit.

— J'aime cette action du feu, reprit M. de Valleran, il me semble la retrouver dans l'inspiration du poète ou du fidèle qui prie. On dirait que Dieu a tracé dans leurs âmes des caractères mystérieux, avec je ne sais quelle encre sympathique. Dans les moments de refroidissement, les caractères sont invisibles ; il faut, pour les faire apparaître, les approcher du feu sacré de la poésie ou de la foi.

M. de Valleran se leva, et le colonel se prépara à l'accompagner jusqu'à la grille. Mais Mme Melusine, qui tenait à ce que M. Dorvigny restât seul, afin de pouvoir céder à la tentation d'examiner la lettre, s'empressa de lui dire :

— Ne vous gênez donc pas pour des voisins, colonel, ne nous suffit-il pas de votre charmante femme pour nous reconduire ?

— Certainement, dit M. de Valleran, qui la servit sans le vouloir ; moi, d'abord, je ne veux jamais des maris ; je ne veux que les femmes, et les jolies femmes pour escorte.

Coraly fut forcée de les accompagner, tout en maudissant Mme Melusine, mais sans oser la soupçonner, tant sa réputation de bonne femme était établie. Elle attribuait tout à ce pauvre hasard, qu'on accuse si souvent injustement, et dont Mme Melusine était la collaboratrice.

Dès que le colonel fut seul, les soupçons qui s'étaient à peine formulés dans sa tête, revinrent avec acharnement. Il se rappela non-seulement l'agitation de sa femme, pendant les paroles de Mme Melusine, mais encore son inquiétude, quand il s'était emparé de la lettre, son habileté à déchirer les papiers,

cascade, et procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé.

D. Berezowski, levez-vous. Savez-vous si votre père vit encore? — R. Non, monsieur le président, je l'ignore; je ne sais pas même où il est à présent.

D. Cependant dans l'instruction vous avez dit que votre père était en Russie, où il donnait des leçons de piano. — R. Mais il y a longtemps que je n'ai eu de ses nouvelles.

D. Vous avez trois frères, où sont-ils? — R. J'ai deux frères et une sœur; mais je ne sais où ils sont.

D. Enfin vous n'avez pas su qu'ils fussent morts, qu'ils fussent arrêtés ou poursuivis par l'autorité russe? — R. Non, monsieur le président.

D. Vous avez été élevé chez votre grand-mère, où vous avez reçu une éducation préliminaire. Est arrivée l'année 1863, année de l'insurrection polonaise. Votre père a voulu vous détourner d'y prendre part; vous avez résisté, et il vous a donné sa malédiction. — R. Tout cela est vrai.

D. Mais cette malédiction vous a porté malheur. — R. C'est la faute de celui qui nous oppresse. Vous savez tout comme les autres...

D. Vous vous êtes réfugié en Galicie, puis en Allemagne, à Munich, à Liège. Là vous avez exercé la profession d'ouvrier armurier. — R. Non, d'ouvrier mécanicien pour machines à vapeur.

D. Alors vous n'avez pas appris la fabrication des armes? — Non, Monsieur, je n'ai été que mécanicien.

D. Vous êtes venu en janvier 1865 à Paris, et vous êtes entré chez M. Gouin. — R. Oui, Monsieur.

D. En 1865, au mois de juin, vous avez eu la velléité de compléter votre éducation à l'aide de quelques fonds dont vous disposiez. — R. C'est vrai, mais j'en suis sorti, faute de ressources.

D. Vous êtes rentré alors chez M. Gouin, que vous avez ensuite quitté le 27 mai. — R. Je l'ai quitté définitivement parce que j'étais indisposé.

D. A la fin de mai, vous êtes allé à Monty, dans l'Oise, chez un Polonais de votre connaissance, qui exerce dans ce pays la profession de serrurier. Vous n'y êtes resté que quelques jours. Pourquoi l'avez-vous quitté? — R. Parce que je ne savais pas assez travailler.

D. En effet, ce Polonais a déclaré qu'il n'a pas voulu vous garder parce que vous étiez un mauvais serrurier. Vous êtes revenu à Paris le 1^{er} juin, à 2 heures, par le chemin de fer du Nord, et vous êtes resté à la gare, où vous avez assisté à l'arrivée du czar. — R. Oui, je l'ai vu à la gare.

D. Pourquoi étiez-vous là! — R. Pour voir si je pouvais le punir de ce qu'il avait fait, et afin qu'il ne commît pas le sacrilège de mettre le pied sur le sol français. (Mouvement.)

D. Est-ce à ce moment que vous avez résolu de tuer le czar. — R. Oui, dès ce moment et avant. J'ai toujours pensé à me venger de lui du fond de ma patrie. Je ne pensais pas précisément à le tuer quand j'étais en Pologne. Je savais bien que je ne le pourrais pas; mais quand j'ai vu qu'il était possible de le tuer en France, je n'ai pas hésité. (Agitation.)

D. Oui, vous avez voulu profiter de l'hospitalité que vous donnait la France pour attenter à la vie du czar; vous n'avez pas respecté davantage l'hospitalité que l'Empereur Napoléon donnait à votre souverain.

MM. les jurés, vous devez remarquer que l'accusé s'exprime avec une certaine difficulté. Cela vient d'un défaut naturel de prononciation qui a été constaté dans l'information. Je fais cette observation afin que vous ne preniez pas cette difficulté de s'exprimer pour du trouble.

M^e Emmanuel Arago. — Il parle très-bien le polonais, mais c'est le français qui le gêne.

M. le président. — Accusé, avez-vous confié votre projet à quelqu'un? — R. Non, Monsieur, à personne.

D. C'est bien extraordinaire; vous connaissez beaucoup de monde. — R. Je me serais bien gardé de confier mon projet à quelqu'un, j'aurais été trahi.

D. Les investigations de la justice, quelque actives et ardentes qu'elles aient été, n'ont pas fait trouver de complices. Le 5 juin, vous êtes allé demander le subside que vous fait la France pour acheter l'arme qui devait servir au crime. Vous êtes allé à l'Opéra pour savoir si l'empereur de Russie devait y aller le lendemain. — R. Oui, je suis allé à l'Opéra le lendemain pour voir si je pouvais m'approcher du czar.

D. Dans la soirée du 4, vous l'avez attendu à sa sortie. — R. C'est vrai, et j'ai même suivi la voiture jusqu'à l'Élysée, en criant: Vive l'Empereur! C'était pour bien voir les deux empereurs, pour les bien distinguer.

D. Vous avez acheté chez Bruneville un pistolet. On vous en offrait à un seul coup; vous en avez demandé à deux. Pourquoi? — R. Parce que je voulais bien attraper le czar dans la poitrine.

D. Ce pistolet vous a coûté 8 francs... — R. Non, 9 francs, mais cela n'a pas d'importance. (L'accusé sourit.)

L'accusé convient qu'il a acheté ensuite des capsules, des balles, et qu'il a trouvé celles-ci d'un trop faible calibre; ce qui prouverait, comme l'a fait remarquer M. le président, qu'il avait quelque connaissance pratique des armes.

Il a acheté pour un franc de poudre, puis le *Petit Moniteur*, afin de savoir l'heure de la revue du 6 juin.

D. Aviez-vous à ce moment l'intention de tuer le czar?

R. Oui, monsieur, je n'en dis-conviens pas.

M. le président explique à MM. les jurés la manière dont le pistolet était chargé, et fait passer cette arme sous leurs yeux.

D. Accusé, parti des Batignolles, le 6 juin au matin, vous vous êtes arrêté à l'avenue de l'Impératrice, et de là... — R. Je me suis rendu à pied jusqu'à la Cascade, où je me suis tenu en observation. J'ai assisté à la revue avec l'intention de profiter de l'occasion favorable pour tuer le czar.

D. Vous avez vu venir la voiture, qui se dirigeait vers le carrefour formé par les deux allées qui conduisent aux lacs. La voiture qui renfermait les deux empereurs et les grands-ducs allait au pas. — R. Je n'y ai pas fait attention.

D. L'empereur, voyant un certain encombrement dans l'allée de gauche, donna ordre de prendre à droite et de suivre l'avenue de la Vierge; vous avez alors couru en prenant par derrière le Réservoir, et vous êtes allé vous mettre dans le carrefour formé par l'avenue des Réservoirs et l'avenue de la Vierge. La voiture allait au pas; il n'y avait pas là beaucoup de monde, et vous vous êtes approché de la voiture. — R. Je ne me souviens pas des circonstances dont vous me parlez, monsieur le président; mais je ne voyais que mon but, qui était de tirer sur le czar.

D. Qui visiez-vous particulièrement avec votre pistolet? — R. Je n'en voulais qu'au czar, à lui seul.

D. Vous avez été blessé. — R. Oui, monsieur, et c'est ce qui m'a fait perdre connaissance.

D. On vous a saisi; vous avez voulu crier, on vous en a empêché. — R. J'ai voulu crier: « Vive la Pologne! »

D. Oui; un agent vous a mis la main sur la bouche, et vous n'avez poussé votre cri qu'à moitié. — R. Je voulais faire comprendre que ce que je venais de faire c'était au nom de la Pologne.

D. De ce pistolet il n'est sorti qu'une balle; vous aviez tiré d'avant en arrière. — Je ne sais pas: j'ai visé le czar à la tête. Je savais bien que si je l'avais attrapé, je l'aurais tué.

D. Mais de quel droit attendiez-vous à la vie du czar? — R. J'en avais le droit (d'un ton de voix émue); il a tué notre pays, il en a massacré les habitants contre les murs. D'un coup de plume, il envoyait tout le monde en Sibérie, et je n'aurais pas eu le droit de le venger!

D. Vous n'aviez pas le droit de vous arroger cette mission; elle ne vous appartenait pas. — R. Cette mission, monsieur le président, je la puisais dans mon cœur, oppressé par les maux de mon pays.

D. Mais si vous ne preniez pas l'empereur de Russie pour votre souverain... — R. Oh! non...

D. C'était du moins votre semblable, et

personne n'a le droit d'attenter à la vie de son semblable... — R. Le czar! il n'est pas mon semblable. On ne sait de quel nom l'appeler, le czar; on ne peut pas trouver son nom.

D. Mais vous soutenez ici la théorie du régicide. Dieu défend de tuer. — R. Je ne suis pas Dieu...

D. Non, vous n'êtes pas Dieu (Hilarité assésitôt réprimée). Vous avez dit dans un de vos interrogatoires que vous aviez jugé vous-même le czar; vous n'avez pas le droit de juger les souverains. — R. En laissant vivre le czar sa mort, Dieu l'aurait plongé dans les enfers tandis qu'en expiant sa conduite par la mort que je voulais lui donner, il aurait été plus heureux dans l'autre monde.

D. Et si votre balle avait atteint une autre poitrine? — R. Je savais bien que la balle n'aurait pas l'Empereur des Français.

D. Mais si le cheval de M. Raimbeaux n'avait pas couvert la voiture, savez-vous où était votre balle. Vous avez dit dans l'instruction qu'une balle polonaise ne pouvait pas tuer l'Empereur des Français. C'est la phrase et pas une réponse. Si le cocher avait bîlé la marche, le cheval de M. Raimbeaux restait en arrière, et vous auriez frappé l'Empereur des Français. — R. Oh! non, j'étais bien sûr de mon arme. (Mouvements divers.)

M. le président. — Avant d'entendre les conclusions, nous allons suspendre l'audience.

M^e Emmanuel Arago. — Je désirerais qu'il fût constaté qu'un personnage étranger, chef de la police russe, a assisté au premier interrogatoire de l'accusé.

M. le président. — Mais ce fait est en dehors de la procédure.

M. de Marnas. — Comment voulez-vous que l'on constate une chose qui ne fait pas partie de cette affaire, qui est tout-à-fait en dehors?

M^e E. Arago. — Mais en tout cas, ce n'est pas en dehors de la vérité. Je ne vois pas pourquoi on ne convient pas d'un fait avec

Les graves débats de l'affaire Berezowski n'ont rempli qu'une audience de la cour desises de la Seine. A dix heures et demie l'audience commençait; à quatre heures quelques minutes le jury entra dans la salle de ses délibérations. Peu d'instant après, en rapportait un verdict affirmatif mitigeant l'admission des circonstances atténuantes, Berezowski était condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur*:

L'extrait donné par plusieurs journaux d'une lettre que l'empereur Napoléon au

dit: « Je vous aime! » Au nom de cette française m'inspirent plus de confiance. Je conseille douce affection que vous m'avez laissé voir, donc à votre amie d'acheter des Nord, des Lyonnaises me refusez pas quelques paroles de consolation! Soyez ce soir, à neuf heures, à la petite porte du parc. Je vous le demande à genoux.

Veillez agréer, Madame, les hommages respectueux de votre dévoué serviteur.

Septembre 1861.

THÉOBALD DE NARCEY.

XXIV. — LE RENDEZ-VOUS.

Le colonel resta quelques instants comme pétrifié; la première sensation d'une grande douleur, c'est la surprise: l'homme est si bien fait pour un bonheur immense, ineffable, qu'il reste d'abord tout étonné, quand le malheur arrive. Cette lettre supposait un amour mutuel, un aveu déjà fait, sans avoir été repoussé. Ainsi cet homme, qu'il accueillait comme l'enfant de la maison, ne venait chez lui que pour le trahir; cette femme, à laquelle il n'aurait même pas osé faire l'injure d'un soupçon, songeait à un autre, près de lui! Il croyait être un ami pour

elle, et il n'était qu'un indifférent, un ennemi même... Hela! dans ce cercle si restreint et si adoré du foyer, c'est une chose si cruelle que de sentir une main que l'on serrait se retirer tout-à-coup!

Après le premier moment de stupéfaction, un flot de colère monta au visage du colonel. Dans cette nature énergique et vigoureuse, la douleur commençait par une explosion de fureur.

Son premier mouvement fut de s'élaner près de sa femme et de la terrifier, en lui lisant la fatale lettre, mais il s'arrêta, en se disant:

— Il faut au moins savoir si elle cherche à lutter contre ce coupable amour, et si elle sera assez infâme pour aller à ce rendez-vous.

Il passa plus d'un quart d'heure à prendre sa colère à deux mains et à la rentrer en dedans. Il attendit que son tremblement convulsif fût calmé; puis, regardant le papier qui s'était refroidi, il s'assura que les fatidiques lignes d'azur étaient devenues invisibles. Il rejoignit Coraly qu'il voyait, de la fenêtre de sa chambre, marcher dans le jardin avec agitation, et s'arrêter de temps en temps pour réfléchir.

Alors cherchant à dissimuler, contre son habitude (car le brave colonel était fort peu rusé), il dit à sa femme deux ou trois phrases insignifiantes et la

quitta; puis revenant sur ses pas, comme s'il se rappelait une chose oubliée, il lui dit:

— A propos, je crois que tu feras bien d'envoyer à ton amie la lettre de Théobald... ses conseils sont ceux d'un homme du métier, et si elle changeait d'avis... Tiens, voilà le chiffon de papier que je viens de retrouver dans ma poche.

Coraly prit la lettre avec une joie empressée, qu'elle chercha vainement à cacher; cette lettre était toute froissée... mais cela n'inspira aucune inquiétude à la jeune femme: le colonel ne brillait ni par le soin, ni par la délicatesse des mouvements; sa poche ressemblait à un champ de bataille, tout ce qui en sortait était plus ou moins blessé, déchiré et estropié.

A son tour, Coraly se hâta d'aller s'enfermer, et la flamme complaisante, qui doit volontiers prêter son assistance à la passion, réchauffa de toutes les manières la lettre de Théobald. Les tendres lignes d'azur apparurent sous les lignes de chemins de fer, et l'amour se dessina sous les Orléans estampillés.

La première pensée de la jeune femme fut un sentiment de vanité satisfaite, d'orgueil qui se relève. Dans la situation où elle se trouvait avec Théobald, la lettre financière, toute seule, toute sèche, eût été une profonde humiliation. D'après les conseils de

Stella, elle avait consenti à éloigner le jeune homme; mais, lorsqu'une femme brillante et assurée comme elle, ferme sa porte au nez des gens, et prétend qu'ils y reviennent sonner et même caquer. D'ailleurs, ce cœur si dédaigneux, si fier s'était pris d'une folle passion pour Théobald.

Cependant l'influence de Stella n'était pas complètement effacée: Coraly avait été jusque-là faible, prudente, mais elle n'était pas perdue. Le sentiment de sa dignité, de sa réputation, reprit le dessus; elle s'effraya de l'entrevue que lui demandait Théobald et s'écria:

— Je n'irai pas!

Elle se jeta sur un fauteuil, et, la tête en l'air, cœur bondissant, elle se mit à réfléchir.

Alors ce fut une lutte incessante, fatigante, pensées contradictoires qui tournoyaient dans sa tête, car, dans les grandes circonstances de la vie, il y a souvent dans la pauvre tête humaine un travail intérieur, où se plaignent les plus mauvaises causes. La conscience lit hautement l'acte de défection; elle représente le ministère public, ou, plus céleste, elle est l'avocat de Dieu.

Mais hélas! après elle, l'avocat du diable prend parole, et, trop souvent, trouve le moyen de trancher ses arguments.

écrite à l'empereur d'Autriche est entièrement retrouvé.

— On assure que la session du Corps-Législatif sera close le 24 de ce mois.

— On écrit de Bagnères de Luchon que le Prince Impérial prend régulièrement un bain tous les matins. Il fait journellement une promenade à pied de deux ou trois heures dans les montagnes. Sa santé paraît excellente.

— On prétend que le voyage de l'Impératrice en Angleterre est décidé. Elle aurait accepté l'invitation de la reine Victoria de venir passer quelques jours près d'elle à Osborne, dans l'intimité de la vie de famille.

— La reine des Belges est partie pour Miramar, en passant par Salzbourg, où se trouve réunie la famille impériale d'Autriche.

— On parle d'un nouveau mariage pour le prince Humbert. Le futur héritier de la couronne d'Italie épouserait la princesse Marie-Thérèse-Dorothee-Henriette, archiduchesse d'Autriche, de la branche ducal de Modène.

— M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a deux fils : M. Anatole Duruy et M. Albert Duruy, l'un qui est ou qui était chef du cabinet de son père, l'autre qui est secrétaire général de la préfecture du Lot.

Les deux fils de M. Duruy se sont livrés à des voies de fait sur le rédacteur en chef du *Journal de Paris*, M. J. J. Weiss.

A la suite de cette violation de domicile et de ces voies de fait, il a paru dans le *Courrier français* un article intitulé : les Duruy et les CASSAGNAC, signé A. VERMOREL.

Cet article a naturellement amené une réponse, laquelle a provoqué une réplique ayant pour titre : LA LIGUE DU MÉPRIS.

Aujourd'hui, les rédacteurs du *Courrier français* annoncent qu'un commissaire de police est allé dans leurs bureaux saisir les lettres et les adhésions qu'ils avaient reçues à la ligue du mépris; il leur a annoncé qu'ils étaient poursuivis pour excitation à la haine et au mépris des citoyens.

— On a, par télégramme, des nouvelles de l'ascension de M. C. Flammarion.

Parti de l'Hippodrome quelques instants avant le départ du *Géant*, le ballon dirigé par MM. Flammarion et E. Godard se dirigea vers le N.-E. Après avoir franchi la frontière, les aéronautes continuèrent leur route jusqu'au-delà de Cologne (Prusse rhénane), et descendirent à terre après avoir parcouru 150 lieues.

Ils ont donc passé toute la nuit dans leur nacelle, malgré la pluie et la profonde obscurité.

— On lit dans l'*Etendard* :

La nouvelle tenue des troupes d'infanterie vient d'être définitivement arrêtée. L'expérience a démontré la supériorité, comme hygiène, commodité et élégance, de l'ancienne tenue

sur la nouvelle, et c'est à la première que l'on est en partie revenu.

La tunique écourtée, aujourd'hui en usage, disparaît; elle est remplacée par une tunique en drap bleu se rapprochant beaucoup, pour la forme, de celle de l'infanterie de marine, fermée en croisant sur la poitrine par deux rangées de boutons droites; le collet et les passepoils jonquille; le collet portant en drap garance les marques distinctives des grenadiers et des voltigeurs; la jupe descendant jusqu'à la hauteur des genoux; poches de derrière, brides d'épaulettes, patte de ceinturon passepoilées jonquille.

La capote est en drap gris bleu, croisant sur la poitrine par six gros boutons de chaque côté; deux pattes martingales servant à resserrer la taille à volonté; collet à patte en drap garance, à accolades; brides d'épaulettes et pattes de ceinturon à liserés garance.

Le pantalon garance, sans plis et sans passepoils, tombant droit, à poches sur le côté. (En marche, il pourra se relever et se serrer dans les guêtres.)

Le bonnet de police ou casquette à bandeau bleu, rond et turban garance, à passepoils bleus, large visière sans bordure.

La veste de corvée telle que l'infanterie la porte actuellement.

La tunique des officiers n'est pas encore définitivement arrêtée, mais l'on assure que ce vêtement rappellera également la tunique que portent les officiers d'infanterie de marine, avec les revers croisant sur la poitrine par deux rangs de boutons tombant droit au lieu d'accuser une forme évasée.

Tous les régiments d'infanterie viennent de recevoir des ordres de S. Exc. le ministre de la guerre pour que cette transformation s'opère dans le plus bref délai possible, mais en ayant toujours égard aux intérêts du Trésor, c'est-à-dire que les vêtements ne seront délivrés aux hommes que lorsque les anciens auront accompli leur durée réglementaire.

— Le vice-roi d'Egypte a fait remettre, avant son départ, à M. le préfet de la Seine, une somme de 20,000 francs pour les pauvres du 20^e arrondissement, et 25,000 francs pour la fondation d'une bourse au collège Chaptal.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté de M. le préfet, les électeurs du département de Maine-et-Loire, appartenant aux cantons :

Saumur (nord-est), Saumur (nord-ouest), Montreuil-Bellay, Vihiers.

Sont convoqués au samedi 3 et au dimanche 4 août 1867, dans les communes qui ont 2,500 habitants et plus; et au dimanche 4 août seulement dans les autres communes, pour être les conseillers généraux et les conseillers

d'arrondissement, ainsi qu'il est dit ci-après :

Le canton de Vihiers aura à élire un membre du conseil général et deux membres du conseil d'arrondissement;

Le canton de Saumur (nord-ouest) aura à élire un membre du conseil général;

Chacun des cantons de Beaufort, Beaupreau et Châteauneuf, aura à élire deux conseillers d'arrondissement;

Chacun des cantons de Saumur (nord-est) et Montreuil-Bellay, aura à élire un conseiller d'arrondissement.

Lundi, le Corps-Législatif a constitué ses bureaux.

M. Louvet, député de Saumur, a été nommé président du 5^e bureau, et M. Berger, député de Baugé-Septentrion, secrétaire du 4^e.

M. Duruy compte entreprendre prochainement une nouvelle tournée scolaire dans l'ouest de la France.

PROGRAMME DE LA MUSIQUE DU 18 JUILLET :

Marche militaire.
Nabuchodonosor (duo).
Anna Boléna (cavatine).
La Juive (romance).
Fra-Diavolo (ouverture).
Les Murmures du Bal (valse).

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les inviter à réunir les conseils municipaux et départementaux, dans le but de préparer aux conseils généraux les moyens d'assurer l'exécution de la loi du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire.

Les conseils municipaux devront délibérer sur le nombre d'écoles spéciales aux garçons, mixtes, spéciales aux filles, de hameau et de cours d'adultes qu'il y a lieu d'ouvrir et de conserver dans chaque commune, sur le chiffre du traitement des directeurs et directrices de ces écoles. Les conseils fixeront également l'indemnité à accorder aux directeurs et directrices des cours d'adultes communaux. Une question importante sera enfin celle de l'établissement, s'il y a lieu, de la gratuité absolue dans les écoles publiques.

La nommée Marie-Renée Lair, femme Sallé, âgée de 74 ans, demeurant à Marcé (Maine-et-Loire), est morte par suite de piqûres d'abeilles.

Dimanche dernier, vers quatre heures du soir, sa voisine, la femme Landelle, l'entendit crier au secours. Elle se rendit immédiatement à son appel et la trouva dans le jardin, tombée près de plusieurs ruches et ayant la tête couverte d'abeilles. D'autres voisines arrivèrent et, en jetant de l'eau, essayèrent de chasser les abeilles; ce moyen ne leur réussit pas, et elles-mêmes furent obligées de

se sauver pour se garantir des piqûres. Ce ne fut que vers sept heures et demie du soir, que les nommés Tessier et Monnier, ayant appris cet accident, se rendirent sur les lieux et en se cachant la figure avec un voile, ont emporté cette malheureuse qui, malgré les secours, est morte dans la soirée. Les abeilles avaient pénétré dans la bouche et dans les narines.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un affreux événement est arrivé hier, à la terre de la Bellangerie, commune de Vouvray.

» Le nommé Dumoulin, valet de chambre de la maison, était allé, le soir, se poster sur un mur du parc, espérant tuer à l'affût un blaireau dont on avait, depuis quelque temps, signalé la présence et les déprédations.

» Tout-à-coup, vers dix heures, il entend un mouvement dans un massif de lilas et un grognement ressemblant à celui du blaireau. Il se retourne, tire au juger et s'empresse d'aller voir s'il a abattu l'animal. Quel n'est pas son désespoir en apercevant, étendu par terre, inanimé, portant une affreuse blessure au cœur, le nommé Eugène Fermet, le corcher de la maison, avec qui il était étroitement lié. Il appelle aussitôt du secours; mais tous soins étaient inutiles : la mort de Fermet avait dû être instantanée. »

La compagnie des sapeurs-pompiers de Poitiers a expérimenté un nouveau système de prise d'eau consistant en une série de boyaux qu'on fixe par une extrémité à un regard, et qui, prolongés à de grandes distances, peuvent alimenter plusieurs pompes. La prise d'eau se faisait sur le plan Montierneuf; les deux pompes en manœuvres étaient à 200 mètres de là, place du Pont-Guillon. Il est résulté de l'expérience faite qu'en une heure, ce système fournit autant d'eau qu'on en obtiendrait en deux heures de chaînes de même longueur, de 3 ou 400 personnes, ce qui s'explique facilement, les boyaux ne perdant jamais l'eau et l'amenant d'une façon régulière et continue à la pompe qu'ils desservent.

L'adoption de ces boyaux-chaînes serait une amélioration fort avantageuse du service des incendies, puisque, en arrivant sur le lieu du sinistre, les pompes pourraient être mises en manœuvres sans qu'on soit forcé d'attendre la population, et l'incendie pourrait être éteint bien plus facilement dans son foyer primitif. Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Vienne, 16 juillet. — La Chambre des députés, après une discussion qui a duré plusieurs heures, s'est prononcée, par 79 voix contre 56, contre l'abolition de la peine de mort.

Madrid, 16 juillet. — Le bruit court que

— C'est donc mon exil que vous exigez? dit Théobald. Nous ne nous reverrons donc plus, même à Paris?

— Peut-être... dit enfin Coraly. Cette séparation est au-dessus de mes forces : mon cœur parle plus haut que ma raison... Mais comment vous recevoir chez moi?... Que dire à Stella?

— Stella! s'écria Théobald, ne pourrez-vous donc faire comprendre à votre Stella detestée qu'il faut que je repaïsse chez le colonel, qu'il m'attire, qu'il m'invite; que je ne pourrai pas le refuser toujours, sans qu'il en cherche le motif? Vous voyez donc qu'il faut que je revienne encore vous voir, vous parler, vous entendre, m'illuminer le cœur en vous regardant... puis, quelquefois aussi... vous glisser un billet, une parole plus basse et plus tendre, vous redire : « Je vous aime ! » afin que vous ne l'oubliez pas. Tout cela me serait facile, sans les yeux d'Argus de Stella, puisque le colonel n'a pas le moindre soupçon.

— Vous vous trompez! s'écria une voix tonnante.

C'était la voix de l'ouragan furieux qui avait cassé la branche.

Amis SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)

leur qui met des ailes sous les pieds, et arriva jusqu'à la petite porte, dont il avait la clé.

Cette précaution était inutile; la porte était ouverte.

Il vit à quelques pas de lui, dans le parc, une forme noire, une robe blanche, et il reconnut en frémissant la voix de sa femme et celle de Théobald.

Les deux voix étaient émuees, tremblantes; on y sentait vibrer le cœur et la passion : quelques lambeaux de phrases semblaient prouver au colonel qu'il était trahi et n'avait plus qu'à se venger.

— Ne pourrions-nous donc pas, disait Théobald, tromper la surveillance de votre Stella maudite?

— Il faut nous résigner, répondait la jeune femme; j'ai hésité longtemps avant de venir... mais j'ai pensé qu'au moment de nous séparer, je pouvais bien vous accorder quelques minutes d'entretien, un serrement de main, quelques paroles de regret et d'amour... puis m'enfuir ensuite, et retourner me plonger dans la monotonie de ma vie.

Le colonel chancela. La femme qu'il adorait en aimait un autre. Il lui sembla que le sol tournoyait sous ses pieds, que toutes les étoiles tombaient et que c'était la fin du monde, parce que c'était la fin du bonheur.

— Mais je ne puis renoncer à vous voir, s'écria

Theobald; quand une fois on vous a placée dans son cœur, on ne vous en retire plus! Avant de vous connaître, je regardais l'amour comme une chose imaginaire, une invention de romancier... J'ignore par quel secret vous avez changé mon cœur; je ne le reconnais plus... je vous aime... je ne sais comment je pourrai vivre loin de vous : mes yeux ont besoin de votre beauté, comme du soleil.

La voix de Coraly avait éveillé dans l'âme du colonel un sentiment de désespoir; mais la voix de Théobald, la voix de l'ennemi fut comme un appel aux armes. Cependant, malgré sa fureur, il voulut écouter encore, fit mille efforts pour bâillonner sa colère, et, saisissant une forte branche qui se trouvait à sa portée, il y crispa sa main, et la branche se cassa brusquement.

— Qu'est-ce donc? dit Coraly, effrayée.

— C'est le vent, répondit Théobald, c'est une espèce d'ouragan qui tourmente les arbres et casse les branches.

— Adieu! reprit Coraly, adieu!

— Déjà! s'écria Théobald.

— Mon mari peut s'apercevoir de mon absence... adieu... mon souvenir vous suivra... Souffrons avec courage.

Et le colonel sentit trembler des larmes dans sa voix.

Quel fut le plaidoyer le plus éloquent? Qui l'emporta de l'avocat de Dieu ou de l'avocat du diable? Nous le verrons tout-à-l'heure.

Le soir vint; il était près de neuf heures; le colonel faisait sa partie de whist; il n'y avait dans le salon que des joueurs entourant la table; rien n'était plus facile à Coraly que de s'échapper sans qu'on le remarquât. Théobald avait tout calculé.

La pendule sonna neuf heures. Coraly tressaillit, mais ne bougea pas.

Allons, c'est bien, pensa le colonel, elle n'abdique point sa dignité, son honneur. Je ne suis pas aimé, se dit-il amèrement, mais je ne suis pas trahi.

Mais tout-à-coup Coraly se leva, sembla prendre une résolution, et sortit du salon.

Le colonel aurait voulu jeter les cartes au plafond et s'élançer sur ses pas. Il eut cependant assez de présence d'esprit pour dire à son voisin :

— Je me sens un peu étourdi, je vais aller respirer un instant. Ayez l'obligeance de prendre mon jeu.

Il s'avança sur le perron avec précaution, et vit Coraly s'éloigner. Au lieu de la suivre, il s'élança dans la direction contraire, sortit du parc, en longeant le mur à l'extérieur, avec la rapidité de la fu-

différentes banques anglaises ont envoyé au ministère des finances trois propositions financières concernant le règlement des dettes amortissables.

Florence, 16 juillet. — La discussion générale du patrimoine ecclésiastique continue à la Chambre des députés. M. Ferraris, rapporteur, soutient le projet et adhère à quelques amendements. Presque toutes les propositions et les contre-projets sont retirés ou renvoyés à la commission.

Londres, 16 juillet. — Lord Stratford de Redcliffe a informé la Chambre qu'il proposerait, vendredi prochain, une adresse de condoléance à la reine, à l'occasion de la mort de Maximilien.

Le sultan, accompagné du prince de Galles, est allé aujourd'hui, dans un carrosse de la cour, visiter l'arsenal de Woolwich.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

Le grand Cirque américain, propriétaires MM. Bell et Myers, visitera les 5 et 6 août prochain notre ville, et donnera ses représentations dans la carrière de l'Ecole, rue Saint-Nicolas, entre l'infirmerie des chevaux et le grand manège des Ecuyers.

Ce grand établissement, le seul véritable Cirque américain, est le plus grand de ce genre au monde. Composé de 100 chevaux, 20 poneys, 5 mulets dressés, éléphant, une cage de lions, 450 personnes et 30 voitures,

il n'a aucune relation ni rapport avec la troupe qui est présentement en représentation au Théâtre du Prince-impérial à Paris, sous le nom de Cirque américain.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 15 juillet.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Exposition universelle de 1867 : les grands prix ; — l'orfèvrerie (suite) ; — les colonies françaises, — la machine du Friedland ; — Quelques curiosités de l'Exposition universelle, par Bertall ; — Promenade à travers l'Exposition. — Judith et Holopherne, nouvelle (suite et fin). — Les derniers jours de Ponsard. — Les fêtes de Rome. — Le Salon de 1867 (8^e article). — Revue mensuelle de

la bourse et de la finance. — Les crèches pour les petits enfants des ouvrières.

Gravures : Réception du Sultan à la gare de Lyon. — Visite de S. M. l'Empereur au Sultan, au palais de l'Élysée. — Épisode de la distribution des récompenses : l'Empereur reçoit des mains du Prince impérial le grand prix décerné à S. M. pour les maisons ouvrières. — La machine du Friedland. — Quelques curiosités de l'Exposition universelle, par Bertall (17 gravures). — Les fêtes de Rome (2 gravures). — Le Salon de 1867 (2 gravures). — Modèle de crèche pour les enfants des ouvrières. — Statue de J. Rotrou, inaugurée à Dreux. — Échecs. — Rébus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Florent,

Composée de maison d'habitation, vaste cour, grands jardins, hangars, et trois caves dans le rocher ; le tout parfaitement approprié au commerce des vins.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE LA FERME DES PATURES

Située près le château de la Motte, commune de Saint-Lambert des-Lèves, contenant 25 hectares 74 ares. S'adresser à M. le baron de LAMOTTE-BARACÉ, au château de la Motte, ou à M^e LEROUX, notaire. (569)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Le dimanche 14 juillet 1867, à midi, En la Mairie de Vivy,

94 PIEDS DE PEUPLIERS

Agés de 30 à 35 ans,

Formant l'avenue de la terre de la Brardaye, sur la route de Longué à Saumur.

On paiera 5 0/0 en sus des enchères.

S'adresser, pour les conditions, à M^e LEROUX, notaire, et, pour visiter les arbres, à la Brardaye. (558)

A VENDRE JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur,

Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport ; revenu assuré : 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

RÉCOLTES 1865 et 1866.

VINS DE PROPRIÉTAIRES

Canton de Bourgueil,

A VENDRE

EN GROS OU EN DÉTAIL,

Par barriques,

S'adresser Grand'Rue, n° 43, à Saumur, ou au bureau du journal. (319)

CHIENNE DE CHASSE A VENDRE

Ayant de la race et bonne pour la perdrix.

S'adresser à CHALES, garde au château des Ricardières, près Gizeux (Indre-et-Loire). (401)

A VENDRE

Très-beau CHIEN d'arrêt, braque, âgé de deux ans, parfaitement dressé. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Samedi 20 juillet 1867, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, sur la place de la Blange à Saumur, à la vente d'une jument, âgée de 9 ans, baie chatain, de la brigade de gendarmerie de Vihiers. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le lundi 22 juillet 1867, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Louet, rue de la Visitation, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.

Il sera vendu :

Plusieurs lits, bonnes couettes, matelas, traversins, couvertures, rideaux, quantité de draps, serviettes, nappes, essuie-mains et torchons, bons effets, armoires, commodes, tables, buffets, pendules, glaces, flambeaux, vieilles vaiselles, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Le jeudi 25 juillet 1867, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve Lambert de Girsay, propriétaire à Saumur, rue de la Chouetterie, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, onze belles couettes, matelas, traversins, oreillers, armoires, buffets, tables, quantité de chaises, fauteuils, canapé et autres meubles, beaux harnais doubles de voiture et de char-à-bancs, selles anglaises et vieux harnais, établi et outils, fer, cuivrie, foin, paille, vin, bouteilles vides et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

SOUFRE SUBLIMÉ PUR.

Dépôt chez A. PIE fils, droguiste.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU, Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages ; prix : 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE TRÈS-JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue du Pavillon, Avec Jardin et Hangar,

Occupée par M. Brück, chef de musique à l'Ecole impériale de cavalerie.

S'adresser, pour la visiter, à M. BRUCK. (596)

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉPART.

UNE MAISON

Située rue Bodin, n° 24,

S'adresser à M^e POULET, avoué.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. BADIN, serrurier-mécanicien, a transféré son domicile carrefour Dacier, n° 14.

ON DEMANDE A ACHETER un CHIEN couchant, blanc et orange.

S'adresser au bureau du journal.

Une maison de Rouennerie et de Nouveautés DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

INSECTICIDE VICAT

Douze ans de succès; neuf médailles aux expositions de Paris et de Londres, 24 rapports des conseils de salubrité d'hygiène publique, des Académies de médecine et de pharmacie, des Sociétés d'agriculture, etc., garantissent que l'Insecticide-Vicat détruit, par le contact, tous les insectes, tels que : punaises, puces, mouches, mites, cris-cris, etc., sans le moindre danger pour l'homme, les chiens, oiseaux et plantes. Fabrique hydraulique à Arcueil. Maison à Paris, rue Saint-Denis, 125; succursales : Lyon, 18, rue Bogaud ; Marseille, 24, rue de Noailles. Se vend chez les principaux épiciers exclusivement en flacons de 8 fr., 4 fr. 25 c., 75 c. et 50 c., ainsi que dans des insufflateurs, 50 c. et 1 fr. Remise d'usage au commerce. Expédition franco. Se trouve à Saumur, maison A. PIE fils.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux ; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel ; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels ; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques ; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels : l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture ; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender ; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 16 JUILLET.			BOURSE DU 17 JUILLET.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69	»	»	68 90	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	89 35	»	»	99 50	»	»
Obligations du Trésor.	467 50	»	»	467 50	»	»
Banque de France.	3360	2 50	»	3370	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1420	»	»	1405	»	»
Crédit Foncier colonial.	562 50	»	2 50	562 50	»	»
Crédit Agricole.	625	»	»	630	5	»
Crédit industriel.	640	»	»	640	»	»
Crédit Mobilier.	365	2 50	»	365	»	10
Comptoir d'esc. de Paris.	770	5	»	767 50	»	2 50
Orléans (estampillé).	883 75	»	1 25	885	»	1 25
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1167 50	2 50	»	1167 50	»	»
Est.	538 75	»	»	537 50	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	883 75	3 75	»	885	»	1 25
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	555	»	»	547 50	»	7 50
Ouest.	566 25	1 25	»	565	»	1 25
C ^e Parisienne du Gaz.	1560	»	»	1561 25	1 25	»
Canal de Suez.	352 50	»	»	352 50	»	»
Transatlantiques.	375	»	»	367 50	»	7 50
Emprunt italien 5 0/0.	50	»	»	49 75	»	25
Autrichiens.	466 25	1 25	»	467 50	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards.	380	»	1 25	378 75	»	1 25
Victor-Emmanuel.	71	»	1	71 25	»	25
Romains.	72 50	»	2 50	72 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	241 25	»	»	240	»	1 25
Saragosse.	102 50	»	2 50	102 50	»	»
Séville-Xérès-Séville.	28	»	2	28	»	»
Nord-Espagne.	95	3	»	95	»	»
Compagnie immobilière.	185	7 50	»	176 25	»	8 75

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	315	»	»	»	314 75	»	»
Orléans.	312	»	»	»	311 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	315	»	»	»	315	»	»
Ouest.	309 25	»	»	»	309 75	»	»
Midi.	309	»	»	»	309 25	»	»
Est.	313	»	»	»	312 50	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.